

le mercredi 30 juillet 2003

10 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) accueille à la Chambre Marcelle Mersereau, députée libérale de Bathurst de 1991 à 2003 (ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation de 1991 à 1993 puis ministre de l'Environnement, vice-première ministre et ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition de la femme de 1994 à 1995).

Le président présente les pages pour la session : Jarrette Bannister, de Fredericton ; Andy MacNeil, de Durham Bridge ; Jill Meade, de Long Reach ; Melissa MacKinley, de Miramichi ; Adam Robar, de Fredericton ; Nicholas Ouellette, de Hatfield Point, page en chef.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du Nouveau-Brunswick, qui exhortent le gouvernement à agir immédiatement et à faire face à la menace de tarifs d'assurance élevés, en réduisant les tarifs pour que l'assurance automobile soit équitable, abordable et accessible pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. (Pétition 1.)

M. Allaby (Îles-de-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Grand Manan, qui exhortent la ministre du Tourisme et des Parcs à enlever la barrière sur le chemin dans le parc provincial Castalia, sur l'île de Grand Manan, et à collaborer avec un comité d'insulaires préoccupés afin de planifier et de prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt à long terme du marais, des insulaires et de l'écosystème de Grand Manan. (Pétition 2.)

M. Doucet (Charlotte) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de St. George et des environs, qui protestent contre l'ouverture des magasins de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick le dimanche. (Pétition 3.)

M. Murphy (Moncton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du Nouveau-Brunswick, qui exhortent le gouvernement à retirer Waleed Arif de Centracare. (Pétition 4.)

L'hon. M. Green dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Impact of Proposed Tort Reform on Private Passenger Automobile Rates in New Brunswick*.

Avant les déclarations de députés, le président rappelle les limites de temps applicables.

Avant les questions orales, le président rappelle les dispositions applicables du Règlement, en particulier celle portant que ces questions et les réponses « doivent être claires et concises et ne contenir aucun argument ni opinion ».

Avec le consentement unanime de la Chambre, la période des questions orales est prolongée de 15 minutes.

Après les questions orales, le président demande aux parlementaires de coopérer et de respecter l'article du Règlement applicable à cette affaire courante.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

2, *Loi sur la protection des bénévoles*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 1 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget provincial de 2003-2004 prévoyait un modeste excédent de 7 millions de dollars;

attendu que le ministre provincial des Finances a demandé aux ministères de réduire leurs budgets de 49 millions de dollars;

attendu que le gouvernement provincial a déjà vidé le Fonds de stabilisation financière;

attendu que le premier ministre a pris au cours des derniers mois de nombreux engagements financiers importants;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre des Finances à présenter, d'ici deux semaines, des perspectives économiques révisées pour le Nouveau-Brunswick et des prévisions budgétaires actualisées pour l'année financière 2003-2004.

M. S. Graham donne avis de motion 2 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Burke, il proposera ce qui suit :

attendu que l'escalade des tarifs d'assurance suscite de graves préoccupations chez un grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que l'allègement à long terme des tarifs pourrait nécessiter des changements fondamentaux au système d'assurance au Nouveau-Brunswick;

attendu que les préoccupations relatives aux tarifs d'assurance visent maintenant, en plus de l'assurance automobile, les domaines de l'assurance de biens et de l'assurance responsabilité civile;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer immédiatement une Commission de l'assurance pour étudier le système d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick, y compris la faisabilité d'un système public d'assurance, commission qui présenterait son rapport à l'Assemblée législative dans un délai de 60 jours,

et que la Commission de l'assurance soit mandatée pour examiner d'autres options visant à améliorer la protection des consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick dans les domaines de l'assurance automobile, de l'assurance de biens et de l'assurance responsabilité civile.

M. S. Graham donne avis de motion 3 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. MacIntyre, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget annuel du ministère de la Santé absorbe le plus gros pourcentage du budget provincial du Nouveau-Brunswick;

attendu que le rapport du Comité de l'étude sur les services de santé a souligné la nécessité d'une meilleure reddition de comptes dans le système de soins de santé;

attendu que le rapport du Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé a confirmé la nécessité d'une meilleure reddition de comptes dans le système de soins de santé;

attendu que le rapport final de la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada recommande l'adoption de la reddition de comptes comme sixième principe de la *Loi canadienne sur la santé*;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'ajout de la reddition de comptes comme sixième principe de la *Loi canadienne sur la santé*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager d'autres gouvernements à appuyer l'ajout d'un tel sixième principe.

M. S. Graham donne avis de motion 4 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Murphy, il proposera ce qui suit :

attendu que, en application du système actuel d'évaluation visant les services en foyer de soins, l'argent gagné et économisé par la famille au fil des ans sera calculé et utilisé pour garder le ou la pensionnaire dans un foyer de soins ;

attendu que le conjoint ou la conjointe n'aura rien à part la résidence familiale et une pension de retraite minimale se situant au seuil de la pauvreté ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de la situation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier la politique pour remplacer l'évaluation fondée sur les actifs par une évaluation fondée sur le revenu pour déterminer le soutien nécessaire pour les services en foyer de soins

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner les exemptions admises pour le conjoint ou la conjointe qui reste à domicile afin d'éviter la liquidation des actifs.

M. S. Graham donne avis de motion 5 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. MacIntyre, il proposera ce qui suit :

attendu que les montants maximaux des transferts du Programme de médicaments sur ordonnance de la province pour les personnes âgées au régime de Croix Bleue pour les personnes âgées, qui visent à couvrir les frais des médicaments sur ordonnance, ont été fixés en 1992 à 17 198 \$ pour une personne âgée seule et à 26 955 \$ pour les personnes âgées mariées et que ces montants demeurent inchangés ;

attendu que l'inflation au fil des ans réduit le pouvoir d'achat des gains des personnes âgées ;

attendu que le gouvernement a reconnu un tel fait en incorporant dans ses mesures législatives sur l'impôt provincial sur le revenu une disposition visant à empêcher la non-indexation des paramètres fiscaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'examiner la faisabilité d'un rajustement du montant maximal au cours de l'année qui vient pour tenir compte de l'indice d'inflation mentionné ci-dessus pour les années qui se sont écoulées

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'envisager l'adoption d'une politique de rajustement automatique des transferts maximaux au titre du Programme de médicaments sur ordonnance de la province en fonction d'un indice d'inflation convenable afin d'empêcher que la non-indexation des paramètres fiscaux ne cause des difficultés aux personnes âgées.

M. S. Graham donne avis de motion 6 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Branch, il proposera ce qui suit :

Attendu que le Nord-Est du Nouveau-Brunswick enregistre un déficit au niveau de son développement économique comparativement au reste de la province;

Attendu que le taux de chômage, spécialement le taux de chômage saisonnier, est très élevé dans le Nord-Est de la province ;

Attendu que le Nord-Est de la province connaît un exode de ses jeunes qui partent de la région pour l'université ou pour poursuivre de meilleures perspectives d'emplois ;

Attendu que la région est touchée par la fermeture imminente de la mine Noranda ;

Attendu qu'une infrastructure routière améliorée est vital pour l'économie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick ;

Attendu que l'amélioration des capacités du Port de Belledune dans son rôle comme pierre angulaire du développement économique du Nord-Est est grandement reconnu ;

Qu'il soit par conséquent résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement de poursuivre l'établissement de la stratégie de développement économique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick en

coopération avec le Gouvernement du Canada pour développer l'économie de la région.

M. S. Graham donne avis de motion 7 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que les tests administrés pendant de nombreuses années aux élèves du Nouveau-Brunswick des secteurs francophone et anglophone montrent invariablement qu'il y a des possibilités d'amélioration ;

attendu que des recherches montrent qu'une amélioration du rapport élèves-enseignant pendant les premières années a une influence bénéfique sur le rendement scolaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la ministre de l'Éducation à améliorer le rapport élèves-enseignant de la maternelle à la 3^e année en réduisant le nombre moyen d'élèves par classe d'un élève chaque année pendant quatre ans

et que l'Assemblée législative exhorte la ministre de l'Éducation à améliorer le rapport élèves-enseignant ressource dans chaque district scolaire.

M. S. Graham donne avis de motion 8 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Murphy, il proposera ce qui suit :

attendu que 1 enfant sur 500 souffre d'autisme ;

attendu que, dans la cause *Auton c. Colombie-Britannique*, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu une décision selon laquelle le défaut de la Colombie-Britannique de fournir un traitement efficace à un enfant souffrant d'autisme était une violation des droits de cet enfant en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a en main le rapport intitulé *Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick*, du Comité interministériel sur les services aux personnes autistes, rapport qui a été achevé en novembre 2001 ;

attendu que les chances de guérison maximale diminuent chaque jour pour les enfants du Nouveau-Brunswick qui ne suivent pas de traitement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du

Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick.

M. S. Graham donne avis de motion 9 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M^{me} Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que le salaire horaire moyen des femmes se situe à 79 % de celui des hommes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Conseil consultatif sur la condition de la femme affirme qu'environ la moitié de l'écart salarial « est due à la sous-évaluation traditionnelle des emplois des femmes, qui sont moins bien rémunérés que bon nombre d'emplois traditionnellement réservés aux hommes » ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire preuve de leadership dans le dossier de l'équité salariale ;

attendu qu'il y a encore des parties des services publics auxquelles la *Loi sur l'équité salariale* ne s'applique pas et qui regroupent des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à modifier la *Loi sur l'équité salariale* afin qu'elle s'applique à toutes les parties de la fonction publique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à poursuivre activement l'objectif d'assurer que la *Loi sur l'équité salariale* s'applique au secteur privé.

M. S. Graham donne avis de motion 10 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le premier rapport trimestriel sur le budget de 2003-2004, préparé par le ministère des Finances.

M. S. Graham donne avis de motion 11 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Burke, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les ressources documentaires, les notes, les imprimés et tout autre document utilisé pour compiler le rapport de l'actuaire préparé par Claudette Cantin et Jacqueline Friedland.

M. S. Graham donne avis de motion 12 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Burke, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre de détenteurs de police d'assurance qui ont quitté la Facility Association depuis la révision des lignes directrices sur la sélection des risques pour l'assurance automobile (règl. 2003-15), qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2003.

M. Carr donne avis de motion 13 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Sherwood, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans sa plateforme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick affecte encore plus d'argent aux soins de santé et aux soins aux personnes âgées;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait plus de médecins et de personnel infirmier que jamais auparavant;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait des périodes d'attente plus courtes pour des services clés;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer de dispenser de meilleurs soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

M. Allaby donne avis de motion 14 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les projets de comté attribués à chaque district du ministère des Transports pour l'année financière en cours.

M. Williams donne avis de motion 15 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Betts, il proposera ce qui suit :

attendu que les premiers ministres des provinces et les leaders territoriaux ont été unanimes en réitérant récemment leur demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses efforts en vue de devenir un partenaire plus actif dans le renouvellement des soins de santé au Canada;

attendu que de récents sondages confirment que les Canadiens et Canadiennes sont préoccupés par le niveau actuel du financement fédéral pour la santé et s'inquiètent des effets de son insuffisance sur les services actuels et futurs;

attendu que le mécanisme de financement annoncé par le premier ministre fédéral le 5 février n'a pas permis de répondre adéquatement au besoin qu'a la population canadienne d'un partenariat durable de financement des soins de santé, tel que l'a demandé la Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada ;

attendu que le gouvernement fédéral demeure dans une bonne position financière et qu'il est clairement en mesure d'honorer maintenant son engagement envers les gens du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative démontre son appui envers de meilleurs soins de santé au Nouveau-Brunswick en demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement de 2 milliards de dollars en 2003-2004, de 3 milliards en 2004-2005 et de 1 % par année par la suite, jusqu'à ce que la part fédérale atteigne 25 % des dépenses des provinces et territoires pour la santé et les programmes sociaux.

M. Paulin donne avis de motion 16 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les projets d'immobilisations et les projets de comté réalisés ou en voie de réalisation par le ministère des Transports dans les régions que couvrent les comtés de Madawaska, de Restigouche et de Gloucester, aussi appelées les districts 1 et 6, depuis le 21 juin 1999, y compris les projets d'immobilisations et les projets de comté que le ministère des Transports prévoit entreprendre en 2003-2004.

M. Paulin donne avis de motion 17 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre Les plans d'opération ainsi que les budgets de fonctionnement des parcs qui sont sous la direction du ministère des Parcs et du Tourisme ainsi que du ministère des Ressources naturelles depuis le 21 juin 1999.

M. Stiles donne avis de motion 18 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans sa plateforme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le taux d'impôt sur le revenu des particuliers le plus bas dans l'est du Canada ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le taux d'impôt pour les petites entreprises le plus bas de l'ensemble du Canada ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait le seuil d'exonération d'impôt pour les personnes à faible revenu le plus haut de l'ensemble du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer d'offrir, de façon prudente et raisonnable, des impôts réduits pour la population du Nouveau-Brunswick.

M. Targett donne avis de motion 19 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports concernant les terrains expropriés pour la nouvelle route à quatre voies entre Longs Creek et Pokiok, y compris le nom des propriétaires, la superficie des terrains achetés et les montants payés.

M. Holder donne avis de motion 20 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. C. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans sa plateforme électorale intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick consacre encore plus d'argent à l'éducation, aux universités, aux étudiants et aux étudiantes ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que les enfants du Nouveau-Brunswick soient tous capables de lire avant la fin de la 2^e année ;

attendu que, dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, le gouvernement s'est engagé à ce que le Nouveau-Brunswick ait plus de personnel enseignant et de ressources dans les salles de classe ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer de dispenser une éducation de qualité à la population du Nouveau-Brunswick.

M. Murphy donne avis de motion 21 portant que, le mardi 5 août 2003, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que, en mars 2002, Waleed Arif, un jeune autiste, a été placé à Centracare ;

attendu que la décision de placer M. Arif à Centracare allait à l'encontre des recommandations de son propre médecin, de son propre psychologue et de son propre psychiatre ;

attendu que le personnel de Centracare a mis en doute la pertinence de ce placement ;

attendu que l'état de santé de M. Arif s'est visiblement détérioré depuis son placement à Centracare ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à retirer Waleed Arif de Centracare et à lui fournir le traitement requis par son état de santé.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure habituelle d'ajournement.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 55^e législature :

le Comité d'administration de l'Assemblée législative, composé de l'hon. M. Harrison, de l'hon. M. Green, de l'hon. P. Robichaud, de M. Holder, de M. C. LeBlanc, de M. Stiles, de M. Williams, de M. Richard, de M. S. Graham et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de modification des lois, composé de M. Carr, de l'hon. M. Green, de M. C. LeBlanc, de M. Betts, de M. Stiles, de

M. Sherwood, de M. MacDonald, de M. Boudreau, de M. McGinley, de M. Murphy, de M. Burke et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de l'ombudsman, composé de M. Malley, de M. Holder, de M. Betts, de M. MacDonald, de M. Williams, de M. A. LeBlanc, de M. Brewer et de M. Kenny ;

le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, composé de M. Sherwood, de M. Betts, de M. MacDonald, de M. Holder, de M. Stiles, de M. Williams, de M. Malley, de M. Landry, de M. Armstrong, de M. Kennedy, de M. McGinley et de M. Burke ;

le Comité permanent des privilèges, composé de l'hon. M. Green, de l'hon. P. Robichaud, de M. Betts, de M. Carr, de M. Williams, de M. Doucet, de M. Haché et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent des comptes publics, composé de M. Branch, de M. Sherwood, de M. Williams, de M. C. LeBlanc, de M. Malley, de M. Betts, de M. Carr, de M. MacDonald, de M. Haché, de M. Jamieson, de M. Richard et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent de la procédure, composé de l'hon. M. Green, de l'hon. P. Robichaud, de l'hon. M. Harrison, de M. Holder, de M. C. LeBlanc, de M. MacDonald, de M. Richard, de M. Allaby et de M^{me} Weir ;

le Comité permanent des corporations de la Couronne, composé de M. Stiles, de M. Sherwood, de M. Betts, de M. Holder, de M. Carr, de M. Malley, de M. MacDonald, de M. Kenny, de M. Allaby, de M. Doucet, de M. Arseneault et de M^{me} Weir. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a comme engagement d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick une prise de décisions ouverte et souple ;

attendu que le gouvernement a comme engagement de renforcer le rôle des parlementaires pour ce qui est d'examiner de grandes questions de politique publique, comme l'éducation ;

attendu que le gouvernement a comme engagement de constituer un Comité permanent de l'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial de l'éducation, chargé d'examiner la dispensation de l'éducation au Nouveau-Brunswick, ainsi que de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard, et, notamment, d'étudier les questions et documents dont la ministre de l'Éducation le saisit;

que le Comité spécial de l'éducation soit aussi chargé de recevoir les avis que voudrait présenter le grand public, les groupes d'intérêts et d'autres et soit habilité à fixer des règles appropriées sur la réception de ces avis;

que, en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité soit doté des pouvoirs additionnels suivants :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la prochaine session ;
- celui de tenir séance à divers endroits, s'il convient de le faire ;
- celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par le président du comité ;

que le comité soit composé de M. Betts, de M. Carr, de M. Malley, de M. C. LeBlanc, de M. Holder, de M. Sherwood, de M. Stiles, de M^{me} Robichaud, de M. Lamrock, de M. Ouellette, de M. Brewer et de M^{me} Weir ;

que la question de la constitution d'un Comité permanent de l'éducation soit soumise à l'étude du Comité permanent de la procédure. (Motion 23.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a comme engagement d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick une prise de décisions ouverte et souple ;

attendu que le gouvernement a comme engagement de renforcer le rôle des parlementaires pour ce qui est d'examiner de grandes questions de politique publique, comme les soins de santé ;

attendu que le gouvernement a comme engagement de constituer un Comité permanent des soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial des soins de santé, chargé d'examiner la dispensation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, ainsi que de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard, et, notamment, d'étudier les questions et documents dont le ministre de la Santé et du Mieux-être le saisit ;

que le Comité spécial des soins de santé soit aussi chargé de recevoir les avis que voudrait présenter le grand public, les groupes d'intérêts et d'autres et soit habilité à fixer des règles appropriées sur la réception de ces avis ;

que, en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité soit doté des pouvoirs additionnels suivants :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la prochaine session ;
- celui de tenir séance à divers endroits, s'il convient de le faire ;
- celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par le président du comité ;

que le comité soit composé de M. Williams, de M. Stiles, de M. C. LeBlanc, de M. Holder, de M. Sherwood, de M. Carr, de M. Malley, de M. Albert, de M. MacIntyre, de M. Kennedy, de M. Lamrock et de M^{me} Weir ;

que la question de la constitution d'un Comité permanent des soins de santé soit soumise à l'étude du Comité permanent de la procédure. (Motion 24.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que l'exploitation forestière est l'un des secteurs économiques les plus importants au Nouveau-Brunswick;

attendu que l'approvisionnement en bois est essentiel afin que l'industrie forestière de notre province aide à créer des emplois et la prospérité pour les gens et les collectivités des régions rurales du Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est proactif pour ce qui est d'examiner les meilleures pratiques utilisées ailleurs et de commander des études sur l'augmentation de l'approvisionnement en bois;

qu'il soit résolu que la Chambre constitue le Comité spécial de l'approvisionnement en bois, chargé d'examiner l'état de l'approvisionnement durable en bois des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick et de faire rapport à cet égard, de formuler des recommandations sur les modifications de lois, de règlements ou de politiques que le gouvernement pourrait envisager afin d'améliorer l'approvisionnement en bois et l'aménagement forestier ainsi que d'étudier tout particulièrement, entre autres, les questions suivantes :

- les possibilités et stratégies soulevées par le rapport de Jaakko Pöyry en ce qui concerne l'augmentation de l'approvisionnement en bois des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick;
- les possibilités et stratégies pour l'orientation future de l'aménagement forestier sur les terres de la Couronne;

que, en plus des pouvoirs traditionnellement conférés au comité en vertu du Règlement, le comité soit doté des pouvoirs additionnels suivants :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la prochaine session;
- celui de tenir séance à divers endroits, s'il convient de le faire;
- celui de retenir les services du personnel nécessaire pour aider le comité;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la

rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par le président du comité;

que le comité spécial soit composé de M. MacDonald, de M. Stiles, de M. Malley, de M. C. LeBlanc, de M. Carr, de M. Sherwood, de M. Williams, de M. Foran, de M. Targett, de M. Landry, de M. Paulin et de M^{me} Weir. (Motion 25.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est de commencer la deuxième lecture du projet de loi 1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*.

À 12 h 45, le président suspend la séance jusqu'à 14 h.

14 h

Le président reprend le fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Holder, vice-président de la Chambre, assume sa suppléance.

M. Allaby invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Steeves, ministre de la Sécurité publique, devrait s'en tenir au principe du projet de loi à l'étude. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

M. Allaby invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M^{me} Dubé, ministre de l'Éducation, devrait s'en tenir au principe du projet de loi à l'étude. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement quotidien est arrivée.

La séance est levée à 18 h.